



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2013-2016

Nom de la compétition : COUPE du TRIMARAN – Grade : 5B
Dates complètes : 16 NOVEMBRE 2014 –
Lieu : Rade de BREST et ou Mer d'Iroise



**BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST**
www.ouest.banquepopulaire.fr



La Banque Populaire de l'Ouest, partenaire de La Société des Régates pour promouvoir la pratique de la voile

La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST
02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com

Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!

Devenons partenaires...

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la **FF Voile**, les bateaux **peuvent** être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte : A TOUS LES BATEAUX **HN – OSIRIS c'est-à-dire LES CLASSES** **A – B – C – D – E – F – G – L – R1 – R2 – R3 – R4**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 20 € par bateau

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR INTERNET AVANT LE SAMEDI 14/11/14 (gci-brest.chez-alice.fr) LE FORMULAIRE EST EN LIGNE

5.2 Jauge et contrôles : **Sans Objet**

5.3 **Jour de course : LE 1^{er} signal d'Avertissement aura lieu a 11h00**

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h00.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Annexes et les Parcours seront disponibles a partir du **VENDREDI 14/11/14**

Et le **SAMEDI 15/11/14**

AU BAR LE TRIMARAN DE 18h A 20H

APRES CONFIRMATIONS DES INSCRIPTIONS

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront du type **COTIER**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe **ZONE DE COURSE (**

8. CLASSEMENT

2 COURSES SONT PREVUES (parcours Côtiers)

1 course doit être Courue pour valider .l'Epreuve

11. COMMUNICATION RADIO V.H.F 15

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

La proclamation des résultats se fera le 16/11/13 au bar LETRIMARAN VERS 18h30

Suvi d'un Buffet Campagnard et Remise des prix

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES TRES IMPORTANTE

Je confirme que la préinscription est OBLIGATOIRE avant le SAMEDI 15/11/14

Il est possible que le skipper ne soit pas en mesure de nommer tout son équipage

L'ESSENTIEL POUR LA CREATION DE LA REGATE ETANT LA PRECISION

CONCERNANT LE BATEAU AVEC SA CARTE HN HOSIRIS VALIDER,

ET LUI-MEME .L'équipage pourra être complété lors de l'inscription.

LA LICENCE EST OBLIGATOIRE ; même PROVISoire

ATTENTION AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE DIMANCHE MATIN

Merci de votre attention

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez constater T.POLI au 06.64.14.03.61 et par courriel /santu20250@gmail.com